



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 NOVEMBRE 2020

Le 04 novembre 2020 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 octobre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Jean Pierre MOURIER, Rachel FOU CART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Céline DELPECH, Juan Carlos VEGAS, Pascal POYE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Elisabeth BIDEAUX à Christian LETEURTRE,

Absent(s) excusé(s):

Béatrice TASSERY

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sophie LOQUIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	25
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS - APPEL A PROJET DE LA FONDATION CNP ASSURANCES - CM/20/126

Il est rappelé que par délibération CM/19/112 du 23 septembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet lancé par la Fondation CNP Assurances en vue d'obtenir un financement pour l'acquisition de 3 nouveaux défibrillateurs sur les sites suivants :

- Maison médicale Simone Veil (ou Salle Pierre Perret)
- Zone de pique-nique sur la voie verte au niveau de la Bucaille,
- Place Ronarc'h.

La maintenance sera effectuée par un prestataire spécialisé.

Le coût total de ces appareils annoncé dans la délibération CM/19/112 du 23 septembre 2019 était de 10 728 € TTC.

Or, le nouveau devis présenté par la société Défibril du 08 octobre 2020 s'élève à 4 626.90 € HT soit 5 552.28 TTC.

Il convient donc de rapporter la délibération CM/19/112 du 23 septembre 2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet lancé par la fondation CNP Assurances avec le devis actualisé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU les décrets 2018-1186 du 19 décembre 2018 ainsi que celui 2018-1259 du 27 décembre 2018 (relatif à la base de données nationale des défibrillateurs) pris en application de la loi 2018-527 du 6 juin 2018.

VU les articles L123-5, L123-6 du Code de la construction et de l'habitation.

VU l'article L5233-1 du Code de la santé publique.

VU le décret 2007-705 du 4 mai 2007 autorisant toute personne même non médecin à utiliser un défibrillateur automatisé externe dans le but de sauver des vies humaines.

VU l'arrêté du 6 novembre 2009 du ministère de la santé et des sports relatif à l'initiation des personnes non-médecins à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes précise les conditions de cette formation.

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre en date du 12 octobre 2020.

RAPPORTE la délibération CM/19/112 en date du 23 septembre 2019

AUTORISE Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet lancé par la Fondation CNP Assurance en vue d'obtenir un financement pour l'acquisition de 3 défibrillateurs.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire

le 5 novembre 2020

